Recu en préfecture le 27/01/2023

Affiché le

ID: 035-213502537-20230123-2023_01_23_04-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **CONSEIL MUNICIPAL 23 JANVIER 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 23 janvier, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

22 présents-es: M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAUN, Mme Cécile BREGEON, M. Yves LE ROUX, Mme Jacqueline LE QUÉRÉ, M. Vincent BONNISSEAU, Mme Pascale MACOURS, M. Florent BASLÉ, Mme Catherine LEBON, M. Pierre AVENET, M. William POMMIER, Mme Florence STABLO, Mme Laetitia COUR, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Morgane JÉZÉGOU, M. Guillaume HUBERT, Mme Maëlle EVARD, Mme Fabienne MONTEMBAULT, M. Samuel TRAVERS, Mme Cécile MARCHAND, M. Sylvain NEVEU, Mme Leslie SALIOT formant la majorité des membres en exercice.

5 excusés-ées:

M. Franck JOURDAN ayant donné pouvoir à M. Frédéric SALAUN Mme Séverine BUFFERAND ayant donné pouvoir à Mme Cécile BREGEON Mme Katell SEVIN-RENAULT ayant donné pouvoir à M. Jérôme BÉGASSE M. Grégory FONTENEAU ayant donné pouvoir à M. Samuel TRAVERS Mme Laura ESNAULT ayant donné pouvoir à Mme Leslie SALIOT

Secrétaires de séance : Mme Maëlle EVARD et M. Sylvain NEVEU

Date de convocation : le 17 janvier 2023

Date d'affichage:

Nombre de conseillers en exercice : 27

2023 01 23 04

Nomenclature: 1.1

Attribution du marché d'aménagement du Parc : annule et remplace la délibération 2022 10 24 14 Rapporteur: M. Yves LE ROUX

M. Yves LE ROUX rappelle au conseil municipal que lors de la séance du 24 octobre 2022, le marché de travaux pour l'aménagement du Parc a été attribué à l'entreprise COUDRAY pour un montant de 259 040,23 € HT. M. le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise évincée du marché a noté une anomalie dans le calcul de la note technique réalisé par le maître d'œuvre de l'opération.

Afin de garantir la légalité du marché, il a été convenu d'organiser une nouvelle consultation dont la clôture s'est terminée le 10 janvier 2023.

M. Yves LE ROUX présente le rapport d'analyse des offres au conseil municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- attribue le marché (tranche ferme + prestation supplémentaire) à l'entreprise SPARFEL pour un montant de 236 883,24 € HT
- donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents se référant à cette affaire.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme.

Le Maire : Jérôme BÉGASSE.

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier Tél: 02 99 39 10 42 - Fax: 02 99 39 23 25 - Courriel: mairie@ville-staubinducormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh